

PREVENTION DES CAMBRIOLAGES

La Gendarmerie Nationale veille sur vos biens et vous apporte quelques conseils simples et utiles permettant de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations.

EN TOUT LIEU :

–Dans un but préventif, nous vous demandons de vous montrer vigilant : n'hésitez pas, sans intervenir, à vous montrer curieux par rapport à la présence de personnes et/ou véhicules dans votre quartier (présence inhabituelle, comportement étrange, prospection...). Notez éventuellement les numéros d'immatriculation des véhicules douteux qui pourront servir aux enquêteurs en cas de vol. N'hésitez pas à contacter la gendarmerie en cas de doute ou d'effraction en cours.

LORSQUE VOUS ETES CHEZ VOUS :

- Ne laissez pas vos portes et fenêtres ouvertes inutilement
- Fermez portail, portillon, porte de garage et si possible la porte de communication entre ce dernier et le reste de la maison.
- N'ouvrez pas votre porte aux inconnus
- Utilisez les ressources qu'offrent les viseurs optiques (judas), entrebailleurs ou interphones. Exigez de tout livreur ou démarcheur sa carte professionnelle et dans le doute téléphonez à son entreprise pour vérifier, sans le laisser rentrer.
- Faire les recommandations en ce sens à vos enfants.

PRECAUTIONS AVANT DE QUITTER VOTRE HABITATION:

Même pour une courte période :

- Fermez vos fenêtres et verrouillez vos portes
- Ne cachez jamais vos clés à l'extérieur (paillason, pot de fleur, boîtes aux lettres), déposez les plutôt chez une personne de confiance.

VOUS QUITTEZ VOTRE HABITATION POUR UNE LONGUE DUREE :

- Demandez à la poste ou à un proche de garder votre courrier
- Veillez au bon verrouillage des issues de votre logement
- Eviter de conserver à domicile d'importantes sommes d'argent
- Déposez vos bijoux et objets de valeur en lieu sûr
- Répertoriez et photographiez vos objets de valeurs
- Demandez à des gens de confiance de surveiller votre habitation et de relever tout élément suspect en le signalant si nécessaire à la Gendarmerie.

Pensez à signaler votre absence à votre Brigade de Gendarmerie locale : Dispositif permanent de surveillance des habitations à partir d'un registre sur lequel les particuliers sont inscrits.

SI VOUS ETES VICTIMES D'UN CAMBRIOLAGE :

–Conservez les lieux en l'état pour permettre aux enquêteurs de la Gendarmerie de relever les indices

–Composez immédiatement le 17 ou le numéro de la Brigade locale afin que les enquêteurs viennent constater les faits.

SECURITE DES SENIORS

Dispositif permanent de surveillance des aînés également mis en place par la Gendarmerie.

Les personnes concernées peuvent se signaler elles même à la Brigade de Gendarmerie locale.

Les maires et élus peuvent également recenser les intéressés et remettre les coordonnées à la Brigade de Gendarmerie locale.

Les seniors sont ainsi régulièrement visités par les patrouilles de Gendarmerie qui vérifient leur sécurité et leur prodiguent des conseils.

Pour tous conseils et informations, Site internet à consulter :

:<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/sites/Gendarmerie/Zooms/Operations-tranquillite-seniors-et-reflexes-secruite-au-qotidien>